



639 cours de gray 21850 Saint Apollinaire
Agrément : E170 21 00030
Siret : 440 917 201 00046
Numéro formation pro : 27210405321

82 route Nationale, 21560 Arc sur tille
Agrément : E160 21 00040
Siret : 440 917 201 00038
Numéro formation pro : 27210405321

CONTACT :
topdrivestapo@gmail.com
topdrivearc@gmail.com
www.top-drive21.com

ENJEUX ET DEROULEMENT DE LA FORMATION

Concerne les formations aux permis : B, BE, A1, A2

1. Pourquoi mieux apprendre à conduire ?

L'automobile est devenue un outil social indispensable pour une très grande partie des jeunes de notre société. Au-delà du plaisir de conduire, l'utilisation d'une voiture est souvent indispensable pour les études, le travail ou les loisirs. Rouler en sécurité est donc une nécessité pour tous. Les conducteurs débutants représentent une part trop importante des tués et des blessés sur la route : L'effort engagé doit être poursuivi, notamment par le renforcement de l'éducation et de la formation.

Les accidents de la route ne sont pas liés à la fatalité et pour aider les nouveaux conducteurs à se déplacer avec un risque faible de perdre la vie ou de la dégrader, un nouveau programme de formation est mis en place.

L'objectif général est d'amener tout automobiliste débutant à la maîtrise de compétences en terme de savoir-être, savoirs, savoir-faire et savoir-devenir.

Apprendre à conduire est une démarche éducative exigeante et ce livret va vous guider dans votre progression avec l'aide de votre formateur, enseignant diplômé de la sécurité routière ou de votre accompagnateur.

2. Quelle est l'utilité de votre livret d'apprentissage ?

Il est, avec votre demande de permis de conduire (CERFA 02), le document indispensable et obligatoire lors de vos cours, tant théoriques que pratiques.

Dans ce livret, vous trouverez :

- Les documents obligatoires concernant les cursus suivants : formation traditionnelle, apprentissage anticipé de la conduite ou conduite supervisée ;
- Les trente objectifs à travailler et à valider par des approches différenciées.
Ce livret va vous guider dans votre parcours d'apprentissage. Il vous permet de savoir où vous en êtes mais aussi et surtout où vous allez.
Vous deviendrez progressivement autonome et compétent.

3. Quel déroulement de formation ?

Ce programme se veut une vue d'ensemble, aussi exhaustive que possible, des compétences qu'un conducteur responsable doit acquérir pour ne pas mettre sa sécurité et celle des autres en danger.

Il vous faudra prendre conscience que ce qui est appris en formation doit progresser et évoluer, après l'obtention du permis de conduire, en tenant compte des mêmes objectifs sécuritaires que lors de votre apprentissage.

Vous allez apprendre à manipuler une automobile et à circuler dans différentes configurations, à en connaître les risques et les limites. Vous allez au travers de ce programme comprendre les règles du code de la route ainsi que l'influence des lois physiques, psychologiques et physiologiques.

Vous devrez également vous situer personnellement en tant que citoyen dans vos choix de conduite.

Une évaluation préalable sera effectuée. Les modalités vous sont indiquées par un document annexe ou disponible sur notre site internet.

Un nombre d'heure prévisionnel vous sera communiqué ainsi qu'un chiffrage complet du coût de la formation, y compris les heures supplémentaires estimées.

Votre acceptation et signature à cette proposition est obligatoire. Dans le cas d'un refus nous ne pourrions continuer la formation ensemble, vous devrez donc vous tourner vers un autre établissement de la conduite.

Après votre accord un contrat ainsi qu'un règlement intérieur sont signés par les deux parties.

Nous serons ensuite en mesure de débiter la formation.

Cela concerne les formations au permis auto, moto, remorque (Be), formation 125 boîte mécanique et trois roues.

Modalités de formation théorique générale -permis B et BE

Mise à disposition d'un ouvrage (livre de code). Il est indispensable de le consulter de façon régulière.

Mise à disposition d'identifiants permettant d'effectuer des tests en ligne. Accès comprenant 150 tests au minimum avec une validité de 4 mois.

Mise en place de 4 cours théoriques collectifs avec enseignant sur rendez-vous et en présentiel. Les thèmes abordés sont : vision, limites perceptives, alcool, drogues et médicaments, vitesse, signalisation réglementation.

Correction de tests de code collectifs avec enseignant possible sur demande et en option.

Stage code possible sur demande et en option.

Pour la formation remorque (BE), tests web uniquement

Modalités de formation théorique moto -permis A1 et A2

Mise a disposition d'un ouvrage (livre de code).

60 tests minimum avec validité de quatre mois.

Cours théoriques collectifs en présentiel avec enseignant : Deux rendez-vous de 1H30 chacun.

Modalités de formation pratique au permis B

5 heures sur simulateur individuelles

Les heures suivantes se déroulent avec enseignant et en circulation, elles sont également individuelles.

Vous disposez d'une application vous permettant de visualiser votre planning de conduite ainsi que votre progression.

Chaque cours de conduite se déroulera de la façon suivante :

Détermination d'un ou plusieurs objectifs de travail suite à une évaluation statique et dynamique.

Travail de l'objectif déterminé

Evaluation

Bilan du cours de conduite et renseignement du livret d'apprentissage en concertation avec l'élève.

Objectif prévisionnel du cours prochain.

Module collectif vérifications : RDV directement sur notre piste privée, détail avec votre enseignant des vérifications intérieures et extérieures du véhicule.

Ce module est obligatoire et intégré dans votre formule.

Un module de même type est organisé pour la formation au permis moto A1 et A2

Module collectif freinage sécurité : RDV directement sur notre piste privée.

Exercices de freinage à différentes allures, importance des distances de sécurité.

Utilisation anneaux de glisse permettant de simuler une perte d'adhérence sur route glissante.

Concerne les formations, B, AAC, A1 et A2

Pour les formations conduites accompagnée et supervisée, un document annexe est disponible en agence ou sur notre site internet.

Modalités de formation pratique au permis A1/A2

Tous les rendez-vous sont fixés sur notre piste privée.

Equipement obligatoire sauf pour le module vérifications.

Heures de conduite individuelles ou collectives selon la formule choisie.

Les heures de conduite plateau ou circulation sont entièrement réalisées sous la responsabilité d'un enseignant deux roues.

Modalités de formation au permis BE

Nous réalisons une évaluation préalable d'1 heure pour déterminer le volume de formation prévisionnel.

La signature du contrat est obligatoire avant de débiter la formation.

Tous les rdv sont fixés sur notre piste privée.

Heures de conduite individuelles ou collectives.

Un ouvrage regroupant les connaissances nécessaires pour réussir votre examen plateau
Et circulation vous sera remis lors de votre inscription.

4. Conditions de passage

Passage de l'épreuve théorique

A partir de votre inscription à l'auto-école, il n'y a pas de délai pour vous présenter à l'épreuve du code de la route, toutefois votre dossier devra être enregistré sur le site ANTS.

Cependant, il faudra faire 5 fautes sur 40 questions maximum pour être admis, ce qui demande de l'entraînement et donc nécessite de faire moins de 5 fautes de façon régulière.

En cas d'échec à l'examen du code de la route, vous pouvez vous représenter à l'examen selon les places disponibles de l'opérateur.

La demande d'inscription à l'examen doit être effectuée par le candidat sur le site d'un opérateur tels que : La poste, objectif code, codn'go.....Le coût d'inscription est fixé à 30€ quel que soit l'opérateur. Ce montant est à régler en ligne le jour de votre inscription.

Vous devrez renseigner votre nom, prénom, NEPH (numéro d'enregistrement sur le site ANTS) et sélectionner l'onglet candidat libre.

Vous devrez vous rendre seul sur le centre d'examen de l'opérateur, l'auto-école ne réserve pas de places d'examen en son nom pour l'épreuve théorique générale.

Inscription à l'examen de conduite

La réussite à l'épreuve théorique générale est indispensable pour se présenter à l'épreuve pratique.

Un délai minimum de 48 heures minimum entre l'obtention de code de la route et la présentation pratique est nécessaire.

Votre code comporte une validité de 5 ans, vous devrez donc valider votre examen pratique dans ce délai. Dans le cas contraire vous devrez recommencer votre examen du code de la route.

Pour avoir le droit de vous inscrire à l'examen de conduite, vous devez avoir effectué 20 heures de conduite minimum avec un moniteur et sous réserve d'avoir le niveau requis.

Une concertation permanente avec votre enseignant vous permettra d'envisager la date d'examen avec un niveau suffisant.

Vous recevrez votre convocation à l'examen pratique par mail directement par la plateforme rdv permis. Les modalités de modifications, de report ou d'annulation vous sont indiqués également dans ce mail.

Vous devrez vous rendre directement sur le centre d'examen une demie heure avant l'heure indiquée sur votre convocation rdv permis avec votre pièce d'identité et votre livret d'apprentissage pour la filière conduite accompagnée et supervisée.

Un enseignant de l'auto-école vous accompagnera pendant l'épreuve de l'examen pratique.

En cas de réussite vous devrez demander la fabrication de votre titre sur le site ANTS.

En cas d'échec, le délai de représentation dépendra du nombre de points obtenus à l'examen.

Vous trouverez ci-après le détail des délais.

Attention il s'agit de délais minimum, l'auto-école vous présentera selon les places dont elle dispose et fournies par l'administration.

- **45 jours** à la suite d'un échec à l'examen pratique avec un **total de point inférieur ou égal à 10** ;
- **30 jours** à la suite d'un échec à l'examen pratique avec un **total de point inférieur ou égal à 15 et supérieur à 10** ;
- **20 jours** à la suite d'un échec à l'examen pratique avec un **total de point inférieur ou égal à 20 et supérieur à 15** ;
- **10 jours** à la suite d'un échec à l'examen pratique avec un **total de point inférieur ou égal à 25 et supérieur à 20**
- **2 jours** à réception du résultat avec un **total de points supérieurs à 25**.

5. Comment se déroule l'examen ?

L'épreuve pratique de l'examen du permis de conduire est évaluée par un expert : l'inspecteur du permis de conduire et de la sécurité routière.

Le jour de l'examen, l'épreuve vous est présentée individuellement par l'expert, qui vous précise ce que vous allez devoir faire :

- Réaliser un parcours empruntant des voies à caractère urbain, routier et/ou autoroutier

- Suivre un itinéraire ou vous rendre vers une destination préalablement établie, en vous guidant de manière autonome, pendant une durée globale d'environ cinq minutes

- Réaliser une manœuvre

- Procéder à la vérification d'un élément technique à l'intérieur ou à l'extérieur du véhicule et répondre à une question en lien avec la sécurité routière et une question en lien avec les premiers secours

- Appliquer les règles du code de la route, notamment les limitations de vitesse s'appliquant aux élèves conducteurs

- Adapter votre conduite dans un souci d'économie de carburant et de limitation de rejet de gaz à effet de serre

- Faire preuve de courtoisie envers les autres usagers et notamment les plus vulnérables.

- 1 Test de vue : l'examineur pourra par exemple vous demander de lire la plaque d'immatriculation de la voiture se trouvant devant vous, ou de lire une inscription sur un panneau pour vérifier votre vue.

- 1 freinage de précision : La réalisation d'un freinage de précision devra être fait soit à l'occasion d'un arrêt imposé par la signalisation ou en utilisant un repère vertical précis et visible, selon les consignes de votre examinateur.

L'évaluation réalisée par l'expert est basée sur des textes réglementaires et instructions précises qui en fixent les modalités.

L'évaluation consiste en un bilan des compétences nécessaires et fondamentales devant être acquises pour une conduite en sécurité car la conduite est un acte difficile qui engage une responsabilité forte.

L'expert s'attache à valoriser vos acquis comportementaux plutôt que vos faiblesses. Il réalise ainsi un inventaire des points positifs et des points négatifs restitués par rapport à une compétence donnée. Un échange entre l'expert et vous peut s'instaurer au cours de l'épreuve.

A l'issue de l'épreuve, l'expert retranscrit de façon formelle ce bilan de compétences dans une grille d'évaluation.

6. La notation à l'examen pratique

Le candidat devra obtenir au moins 20 points sur 31 points, pour réussir son examen. BIEN SUR IL Y A TOUJOURS DES ERREURS ÉLIMINATOIRES. Cependant certains points sont très faciles à obtenir. Savoir s'installer et assurer la sécurité à bord 0 – 1 ou 2 points, les vérifications intérieures et extérieures 0 – 1 – 2 ou 3 points, courtoisie au volant 1 point bonus et la conduite économique et respectueuse de l'environnement 1 points bonus. Ce qui fait déjà 7 points sur 20.

Seront notés : L'analyse des situations, l'adaptation aux situations et la conduite autonome (Suivre un itinéraire pendant quelques minutes ou se rendre à un endroit donné).

Chacun de ces éléments obtiendra 0 – 0,5 ou 1 point.

Il y aura aussi une manœuvre.

ENJEUX ET DEROULEMENT DE LA FORMATION REMORQUE - BE

Il faut obtenir un minimum de 19 points sur 23, ne pas commettre d'erreur éliminatoire et ne pas avoir reçu un résultat défavorable à l'exercice de maniabilité pour réussir l'épreuve HC.

Le candidat conserve la réussite à cette partie de l'examen durant 3 ans, à condition que son examen du Code de la route soit également valide. L'expert vérifie l'identité des candidats. Sans justification d'identité, l'examen est refusé !

L'objectif du permis BE est d'être capable de conduire et manœuvrer un véhicule de la catégorie B, attelé d'une remorque d'un PTAC supérieur à 750 kg et ne dépassant pas 3,5 tonnes. L'addition des PTAC du véhicule tracteur et de la remorque est supérieur à 4,25 tonnes sans dépasser les 7 tonnes.

L'ensemble de véhicules (voiture + remorque) ne doit pas dépasser 18 mètres et la remorque 12 mètres (sans inclure le dispositif d'attelage). Ne pas respecter ces règles est sanctionné par une amende pouvant aller jusqu'à 750€.

L'examen BE est constitué de deux épreuves : l'une dite hors circulation (HC) et l'autre appelée épreuve en circulation (CIR). Il est obligatoire de détenir l'épreuve HC pour pouvoir se présenter à l'épreuve CIR. Épreuve complète (HC + CIR) : 60 minutes. Épreuve en circulation seule (avec HC conservée) : 30 minutes.

L'ÉPREUVE HORS CIRCULATION : Elle est découpée en plusieurs séries de tests :

- un contrôle concernant les vérifications de sécurité basiques, l'attelage et le dételage d'un ensemble.
- un thème tiré au sort, choisi par l'expert parmi les 6 existants.
- l'Interrogation Orale dont l'objectif est de s'assurer, au cours d'un

échange, que le candidat possède des connaissances théoriques liées à la sécurité et qu'il est capable d'adapter sa conduite à des situations complexes. Cette épreuve individuelle est constituée d'un questionnaire tiré au sort parmi 12 fiches.

LE TEST DE MANIABILITÉ L'expert fait tirer au sort l'exercice de maniabilité au premier candidat de la matinée et au premier candidat de l'après-midi. Une fois l'exercice choisi, l'accompagnateur, dont la présence est obligatoire, positionne la voiture sur le « point A » de la fiche de maniabilité à côté et la remorque. Le terme remorque désigne une remorque ou une caravane. Dans les 5 minutes imparties le candidat : • Ne doit pas déplacer, renverser ou incliner un obstacle, tant en marche arrière qu'en marche avant. • Ne doit pas sortir de l'aire de manœuvre en franchissant la ou les lignes de rives avec la bande de roulement d'un pneu de l'ensemble de véhicules. • Doit immobiliser le véhicule au point A, sans franchir la zone matérialisant : - la place de stationnement ; - l'arrêt de précision.

Il faut obtenir un minimum de 19 points sur 23, ne pas commettre d'erreur éliminatoire et ne pas avoir reçu un résultat défavorable à l'exercice de maniabilité pour réussir l'épreuve HC. Le candidat conserve la réussite à cette partie de l'examen durant 3 ans, à condition que son examen du Code de la route soit également valide. L'expert vérifie l'identité des candidats. Sans justification d'identité, l'examen est refusé !

L'EXAMEN PRATIQUE EN CIRCULATION : Le temps de 30 minutes consacré à l'épreuve en circulation comprend : • l'accueil, la vérification de l'identité et la présentation de l'épreuve • les vérifications et les dispositions préalables à la conduite du véhicule • l'établissement du bilan des compétences.

L'épreuve en circulation a lieu sur de multiples itinéraires composés d'environ 1/3 d'agglomération et 2/3 de rase campagne (route/autoroute). Tout au long du trajet, l'examineur devra s'assurer que le candidat : • est respectueux du code de la route • circule sans créer de danger ou de gêne pour lui ainsi que pour les autres • a conscience des particularités engendrées par la conduite d'un ensemble de véhicules • a la maîtrise des commandes et qu'il sait manipuler son véhicule • est autonome pour suivre et respecter un trajet Il faut obtenir un minimum de 17 points et ne pas commettre de faute entraînant une élimination. L'expert communique le résultat au candidat et procède à un commentaire pédagogique à propos des points nécessitant un complément de formation. Un résultat favorable à l'épreuve en circulation entraîne la réussite à l'examen.

LES ERREURS ÉLIMINATOIRES Avec ou sans intervention de l'expert, une erreur éliminatoire entraîne l'échec. Elle est constituée en cas de : • circulation à gauche sur chaussée à double sens ; • franchissement d'une ligne continue ; • circulation sur bande d'arrêt d'urgence et/ ou voies réservées ; • non-respect d'un panneau d'accès interdit (routes et autoroutes) ; • circulation en sens interdit ; • non-respect d'un signal prescrivant l'arrêt. En cas d'insécurité, l'expert peut également arrêter l'examen entraînant l'échec. Dans tous les cas, sans en préciser le caractère éliminatoire, l'expert signale clairement cette erreur au candidat.

ENJEUX ET DEROULEMENT DE LA FORMATION MOTO A1, A2

La dimension sociale de l'usage de la motocyclette, au même titre que l'automobile, se développe fortement. Au-delà du plaisir de conduire et des loisirs, il devient aussi un outil pratique de déplacement pour les études, le travail. Les conducteurs de motocyclette sont largement surexposés au risque routier. L'effort de renforcement de l'éducation et de la formation à la conduite de ce type de véhicule doit donc être poursuivi. L'objectif général de la formation est d'amener tout conducteur à la maîtrise de compétences en termes de savoirs, savoir-être, savoir-faire, et savoir-devenir. L'épreuve pratique de l'examen du permis de conduire des catégories A1 et A2 comporte deux phases : la première hors circulation, la seconde en circulation. Ces deux phases de l'épreuve pratique sont évaluées par un expert : l'inspecteur du permis de conduire et de la sécurité routière.

L'ÉPREUVE THÉORIQUE MOTO (le code) : Pour réussir cette épreuve, il faut obtenir au moins 35 bonnes réponses sur 40 questions (5 erreurs maximum). Une réponse est considérée comme juste si toutes les propositions exactes ont été validées. Parmi les 40 questions auxquelles vous devrez répondre, certaines sont en vidéo. Pendant la diffusion de la vidéo, pensez à évaluer l'intervalle de sécurité et à regarder tous les rétroviseurs. Le jour de l'examen, pensez à apporter votre pièce d'identité et votre convocation. Votre code est valable pendant 5 ans.

L'examen PRATIQUE : L'objectif de l'épreuve en circulation est d'évaluer le niveau des connaissances, des compétences techniques et comportementales que vous avez atteint pour circuler en toute sécurité. Les épreuves pratiques ont pour but de vérifier que vous avez acquis les compétences nécessaires pour conduire seul, sans mettre en danger votre sécurité ou celle des autres. Le résultat de l'épreuve hors circulation est communiqué à l'issue de la prestation et celui de l'épreuve en circulation est communiqué 48 heures après. À l'issue de l'épreuve, le résultat est noté sur le CEPC (Certificat d'Examen du Permis de Conduire) et envoyé par courrier ou téléchargeable. En cas de réussite, le CEPC sera votre justificatif auprès des forces de l'ordre en attendant votre permis de conduire.

CERTIFICAT D'EXAMEN DU PERMIS DE CONDUIRE (1)



Date : _____

L'expert(e) : _____

Codes spécifiques : _____

Candidat

Nom : _____

Prénom(s) : _____

NEPH : _____

Catégorie : **B**

Bilan des compétences	Niveaux d'appréciation					Autonomie conscience du risque		
	E	0	1	2	3	Analyse des situations	Adaptation aux situations	Conduite autonome
Connaître et maîtriser son véhicule								
Savoir s'installer et assurer la sécurité à bord								
Effectuer des vérifications du véhicule								
Connaître et utiliser les commandes								
Appréhender la route								
Prendre l'information								
Adapter son allure aux circonstances								
Appliquer la réglementation								
Partager la route avec les autres usagers								
Communiquer avec les autres usagers								
Partager la chaussée								
Maintenir les espaces de sécurité								
Sous-totaux								
Conduite économique et respectueuse de l'environnement								
Courtoisie								
Total général								

Conducteur novice : seuil d'alcoolémie à 0,2 g/l
Attention : 0,2 g/l c'est 0 verre d'alcool

BILAN	FAVORABLE (2)
--------------	----------------------

(1) ne tient lieu de permis de conduire qu'à compter de 18 ans révolus (catégorie B)

(2) sous réserve de l'aptitude à la conduite fixée par l'avis médical